

La fiche de poste du maitre supplémentaire

Quelques recommandations quant à sa rédaction :

- un rappel des objectifs du dispositif (cf. circulaire du 18 décembre 2012 page 20)
- un rappel des missions du maitre supplémentaire (cf. II.2.c. page 15-16)
- la mission du maitre supplémentaire ne semble pas compatible :
 - avec la fonction de direction (risque de confusion des positionnements, difficultés de régulation en cas de situation délicate, ...),
 - avec l'exercice à temps partiel (temps de concertation diminué, organisation des emplois du temps complexifiée, ...),
- l'indication des compétences et qualités requises par le candidat :
 - une disponibilité réelle pour faciliter le travail de concertation,
 - des qualités professionnelles solides et reconnues pour travailler en équipe,
 - des capacités d'adaptabilité, d'écoute, d'initiative, de dynamisme, pour assurer les relations avec les différents maitres,
 - des capacités à s'intégrer au travail d'équipe et à concevoir des préparations communes,
 - une expérience d'enseignement en cycle 2,
 - des connaissances et des compétences didactiques et pédagogiques avérées dans les domaines de la maîtrise des langages oral et écrit, des principaux éléments mathématiques,
 - une capacité d'analyse des besoins des élèves,
 - des aptitudes à l'impulsion et à l'élaboration d'outils pour adapter les parcours scolaires des élèves, réguler et analyser leur suivi,
 - une maîtrise des TUIC,
 - des capacités à évaluer les interventions, pour rédiger un bilan d'activité.

La lettre de mission du maitre supplémentaire

Une lettre de mission pourra être établie en s'appuyant sur les missions indiquées dans le point II.2.c. pages 15-16.